

25 Fevrier 2021

Request for Proposal (RFP)

Subject RFP #:	Field/2022-001/ Fourniture de services de paiement électronique/mobile en masse
RFP Issue Date:	3 Aout 2022
Terms of Reference / Specifications:	Fourniture de services de paiement électronique/mobile en masse
Project	USAID Keneya Sinsi Wale
The Company	Palladium Group Limited
Country of Performance	Mali
Closing Date and Time	10 Aout 2022 a 14h00
Contact Person	Nouhoum Maiga
Details for Submission	Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique à mlhss.procurement@thepalladiumgroup.com

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette passation de marché. En tant qu'exécutant du projet, Palladium vous invite à soumettre une proposition pour les termes de référence ci-dessous. Votre proposition doit être valable pour la période de validité.

Veuillez soumettre votre proposition conformément aux modalités de soumission ci-dessus avant la date et l'heure de clôture. Le présent appel d'offres n'oblige aucunement Palladium à attribuer un contrat ni à payer les frais encourus pour la préparation et la présentation d'une proposition.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail mlhss.procurement@thepalladiumgroup.com,

Cordialement,



Oumou Cisse
Director of Finance and Administration

Schedule - Terms of Reference

Bu t de l'ap p el d'o f f res

Le présent appel d'offre (RFP) a pour but de sélectionner un Fournisseur compétent pour la fourniture de services de paiement électronique/mobile en masse.

Dans cette optique, Palladium invite les Entreprises légalement installées au Mali à soumettre par voie électronique, une offre pour les services détaillés ci-après pour le compte du projet USAID | Keneya Sinsi Wale au Mali. L'accord conclu sera non exclusif, sans aucun volume minimal ni aucun autre engagement, et Palladium n'aura aucune obligation de traiter avec le Fournisseur en tant que Fournisseur exclusif ou unique où de commander ou d'acheter des quantités minimales de services auprès du Fournisseur.

Type de Contrat

Le Projet USAID | Keneya Sinsi Wale prévoit de signer un accord-Cadre avec un fournisseur qualifié pour la fourniture des services de paiement électronique/mobile en masse afin de dématérialiser le processus de paiement des bénéficiaires dans le cadre de ses activités au Mali.

Durée anticipée du contrat

La durée anticipée du contrat est d'un an avec une option de reconduction sur la base du niveau de performance.

À propos de Palladium

Palladium est un leader mondial dans la conception, le développement et la mise en œuvre de l'impact positif la création intentionnelle d'une valeur sociale et économique durable. Nous travaillons avec des fondations, des investisseurs, des gouvernements, des entreprises, des communautés et la société civile pour formuler des stratégies et mettre en œuvre des solutions qui génèrent des avantages sociaux, environnementaux et financiers durables.

Depuis 50 ans, nous rendons possible l'impact positif. Avec une équipe de plus de 2 500 employés opérant dans plus de 90 pays et un réseau mondial de plus de 35 000 experts techniques, Palladium a amélioré - et s'engage à continuer d'améliorer - les économies, les sociétés et, surtout, la vie des gens.

Palladium est une organisation qui s'occupe de la sécurité des enfants et qui examine les candidats pour déterminer s'ils sont aptes à travailler avec des enfants. Nous assurons également l'égalité d'accès à l'emploi à tous les participants et employés, sans distinction de race, de couleur, de religion, de sexe, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle, d'ancien combattant ou d'état civil.

Le Project USAID | Keneya Sinsi Wale

USAID | Keneya Sinsi Wale est un projet d'un montant de quarante-cinq millions (45.000.000) de dollars américains sur cinq années qui vise à renforcer le système de santé et la participation du citoyen malien à la gestion, la performance et la redevabilité du système de santé. Les objectifs principaux du projet sont :

- L'amélioration de la disponibilité des services de santé ;
- L'amélioration de la qualité des services de santé ;
- L'amélioration de la fonctionnalité des chaînes d'approvisionnement locales ;
- L'amélioration de l'efficacité et l'utilisation des systèmes d'information sanitaire ;
- L'amélioration du leadership local, de la gouvernance et la responsabilisation des systèmes de santé ;
- La réduction des obstacles financiers aux services de santé ;

Scope of Work and Standards

Les services requis comprennent, mais sans s'y limiter :

- L'exécution des transferts monétaires sur instruction de Palladium. Cette instruction pourra être donnée soit via la plateforme de paiement en ligne soit à travers l'envoi d'un fichier de paiement au Fournisseur ;
- La disponibilité des installations nécessaires pour mettre en œuvre les paiements en argent liquide auprès des bénéficiaires et assurer leur accessibilité, notamment la disponibilité du réseau de télécommunication et Le déploiement d'agents avec des capacités suffisantes pour procéder aux décaissements sur la base des volumes requis

Lieu d'exécution et réseau Mobile

Les paiements envisagés porteront sur :

- Les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti et le district de Bamako, et
- Tous les réseaux de téléphonie mobiles au Mali notamment Orange, Moove Malitel, et Télécel

Exigences en matière de rapports

Des rapports réguliers devront être transmis par le Fournisseur concernant les transactions y compris les preuves de réception des fonds par les prestataires.

Le Fournisseur mettra à la disposition de Palladium, en temps réel, les informations ci-dessous à travers la plateforme de paiement en ligne :

- Rapport sur toutes les transactions du compte électronique de Palladium : débits, crédits et solde.
- Rapport détaillant les numéros, les montants par numéro, les échecs, les dates de réception et les montants retirés
- Le Fournisseur communiquera également toute autre information relative à la fourniture des services raisonnablement demandée par Palladium

Structure de l'Offre

Le contenu de l'offre du soumissionnaire devra être présenté de façon concise et structurée dans l'ordre Mentionné ci-dessous . Le soumissionnaire devra mentionner toute information confidentielle.

- Solution proposée
- Approche/Méthodologie
- Offre financière

Délai de soumission

L'offre décrite dans la soumission doit être valable pendant une durée minimale de 90 jours civils après la date limite de soumission des offres.

Renseignement sur les soumissionnaires

Le fournisseur doit être une institution à but lucratif travaillant dans le domaine du paiement électronique par téléphonie mobile et doit posséder un agrément et une expérience reconnue dans la réalisation des transactions, paiements ou transferts, par monnaie électronique.

Processus d'évaluation et d'attribution

La procédure ci-après sera suivie pour évaluer les offres, l'évaluation technique des offres étant achevée avant tout examen ou toute comparaison des prix. Le panel d'évaluation est chargé d'évaluer les mérites techniques de toutes les offres qui ont satisfait à l'examen préliminaire, sur la base des pondérations suivantes :

Pondération technique : 70 % de l'évaluation totale

Pondération financière : 30 % de l'évaluation totale

L'évaluation technique des offres portera notamment sur les éléments ci-dessous. Le nombre de points pouvant être obtenus pour chaque critère d'évaluation est précisé ci-dessous et indique l'importance relative ou le coefficient de pondération de l'élément considéré dans le processus d'évaluation globale. Un minimum de [50] points est requis pour satisfaire aux exigences de l'évaluation technique :

- La pertinence de l'approche/Méthodologie proposée ; [30]
- La qualité de la solution technique proposée ; [20]
- L'expérience de l'entreprise dans l'exécution de projets du même type. [20]

Lors de l'évaluation financière, les offres de prix des soumissionnaires dont l'offre a satisfait aux exigences de l'évaluation technique seront comparées.

L'INTÉGRITÉ ET L'ÉTHIQUE

La politique de Palladium est qu'aucun cadeau de quelque nature et de quelque valeur que ce soit ne soit échangé entre les fournisseurs ou entrepreneurs et le personnel de Palladium. La découverte d'un tel échange entraînera la disqualification du fournisseur/contractant de toute participation aux achats de Palladium et pourra entraîner des mesures disciplinaires à l'encontre du personnel de Palladium impliqué dans ces transactions découvertes.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les éléments suivants doivent être soumis dans le cadre de la proposition :

1. Renseignements sur la société
 - a. Renseignements généraux sur la Société
 - b. Énoncé de la mission de la société (y compris son statut à but lucratif ou non lucratif)
 - c. Certifications
 - d. Structure de la société
 - e. Présence géographique
2. Offre Technique
 - a. Approche/Méthodologie /Mode opératoire proposée
 - b. Les réseaux téléphonique couvertes, Réseaux de distribution
 - c. Expériences similaires
3. Offre Financières

Termes et conditions

1. Conditions de devis

En soumettant un devis, les fournisseurs potentiels sont liés par ces termes et conditions. Les fournisseurs potentiels doivent soumettre des offres avec tous les détails fournis en anglais et avec des prix indiqués dans une seule devise.

2. Hébergement de devis

La Société peut accorder des prolongations de l'heure de clôture à sa discrétion. La Société ne tiendra pas compte des devis reçus après l'heure de clôture spécifiée dans la demande de devis, à moins que la Société n'en décide autrement à sa seule discrétion.

3. Évaluation

La Société peut examiner tous les devis pour confirmer la conformité à cette demande de devis et pour déterminer le meilleur devis dans les circonstances.

4. Altérations

La Société peut refuser de considérer un devis contenant des altérations, des effacements, de l'illisibilité, de l'ambiguïté ou des détails incomplets.

5. Droits de la société

La Société peut, à sa discrétion, interrompre la demande de devis; refuser d'accepter un devis; mettre fin, prolonger ou modifier son processus de sélection; refuser d'émettre un contrat; rechercher des informations ou négocier avec tout fournisseur potentiel qui n'a pas été invité à soumettre un devis; satisfaire son exigence séparément du processus de demande de devis; mettre fin aux négociations à tout moment et entamer des négociations avec tout autre fournisseur potentiel; évaluer les devis comme la société le juge approprié (y compris en référence aux informations fournies par le fournisseur potentiel ou par un tiers); et négocier avec un ou plusieurs fournisseurs potentiels.

6. Modifications et requêtes

La Société peut modifier ou clarifier tout aspect de l'appel d'offres avant l'heure de clôture de l'appel d'offres en émettant une modification à l'appel d'offres de la même manière que l'appel d'offres original a été distribué. Dans la mesure du possible, ces modifications ou clarifications seront communiquées simultanément à toutes les parties.

Toute question concernant cet appel d'offres doit être adressée à la personne de contact identifiée sur la page de couverture de cet appel d'offres.

7. Clarification

La Société peut, à tout moment avant l'exécution d'un contrat, demander des éclaircissements ou des informations supplémentaires à, et engager des discussions et des négociations avec, l'un ou l'ensemble des fournisseurs potentiels en relation avec leurs devis. Ce faisant, la Société ne permettra à aucun fournisseur potentiel d'adapter ou de modifier substantiellement son devis.

8. Confidentialité

Dans leur devis, les fournisseurs potentiels doivent identifier tous les aspects de leur devis qui, selon eux, devraient rester confidentiels, avec des raisons. Les fournisseurs potentiels doivent noter que la Société n'acceptera de traiter les informations de manière confidentielle que dans les cas qu'elle jugera appropriés. En l'absence d'un tel accord, les fournisseurs potentiels reconnaissent que la Société a le droit de divulguer les informations contenues dans leur devis. Le fournisseur potentiel reconnaît qu'au cours de cette demande de prix, il peut prendre connaissance ou avoir accès aux informations confidentielles de la société (y compris l'existence et les conditions de cette demande de prix et des termes de référence). Il s'engage à maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles et à empêcher leur divulgation non autorisée à toute autre personne. Si le fournisseur potentiel est tenu de divulguer des informations confidentielles en raison d'une loi pertinente ou d'une procédure judiciaire, il fournira un préavis raisonnable de cette divulgation à la société. Les parties conviennent que cette obligation s'applique pendant la demande de prix et après l'achèvement du processus.

9. Alternatives

Les fournisseurs potentiels peuvent soumettre des devis pour des méthodes alternatives pour répondre aux exigences de la société décrites dans la demande de prix lorsque l'option de le faire a été indiquée dans la demande de prix ou convenue par écrit avec la société avant l'heure de clôture de la demande de prix. Les fournisseurs potentiels sont responsables de fournir un niveau de détail suffisant sur la solution alternative pour permettre son évaluation.

10. Matériel de référence

Si la RFQ fait référence à d'autres matériaux, y compris, mais sans s'y limiter, des rapports, des plans, des dessins, des échantillons ou tout autre matériel de référence, le fournisseur potentiel est responsable de l'obtention du matériel référencé et de le prendre en compte lors de l'élaboration de son devis. Et fournissez-le à la société sur demande.

11. Base de prix

Les prix indiqués doivent être fournis sous forme de prix maximum fixé et indiquer le prix hors taxe, la composante fiscale et le prix TTC. Le prix du contrat, qui doit inclure toutes les taxes, charges et coûts du fournisseur, sera le prix maximum payable par la Société pour les Biens et / ou Services.

12. L'information financière

À la demande de la Société, les fournisseurs potentiels doivent être en mesure de démontrer leur stabilité financière et leur capacité à rester viables en tant que fournisseur des Biens et / ou Services pendant toute la durée de tout accord.

À la demande de la société, le fournisseur potentiel doit fournir rapidement à la société les informations ou la documentation dont la société a raisonnablement besoin pour évaluer la stabilité financière du fournisseur potentiel.

13. Arbitres

La Société se réserve le droit de contacter les référents du fournisseur potentiel, ou toute autre personne, directement et sans en informer le fournisseur potentiel.

14. Conflit de l'intérêt

Les fournisseurs potentiels doivent informer immédiatement la société en cas de conflit d'intérêts réel, potentiel ou perçu (un conflit d'intérêts perçu est celui dans lequel une personne raisonnable penserait que le jugement et / ou les actions de la personne sont susceptibles d'être compromis, ce soit en raison de un intérêt financier ou personnel (y compris ceux des membres de la famille) dans le marché public ou dans l'entreprise).

15. Incohérences

final adjudication of any such dispute.

En cas d'incohérence entre l'une des parties de la demande de prix, l'ordre de priorité suivant s'applique:

- (a) ces Termes et Conditions;
- (b) la première page de cet appel d'offres; et
- (c) l'horaire

de sorte que la disposition du document le mieux classé prévaudra dans la mesure de l'incohérence.

16. Collusion et incitations illégales

Les fournisseurs potentiels et leurs dirigeants, employés, agents et conseillers ne doivent s'engager dans aucune conduite collusive, anticoncurrentielle ou toute autre conduite similaire avec tout autre fournisseur potentiel ou personne ou citer des incitations illégales en relation avec leur devis ou le processus de demande de prix.

Les fournisseurs potentiels doivent indiquer où les devis ont été compilés avec l'aide d'employés actuels ou anciens de la société (au cours des 9 mois précédents et qui ont été substantiellement impliqués dans la conception, la préparation, l'évaluation, l'examen et / ou la gestion quotidienne de cette activité) et doivent noter que cela peut exclure leur devis de la considération.

Les fournisseurs potentiels garantissent qu'ils n'ont fourni ou offert aucun paiement, cadeau, article, hospitalité ou tout autre avantage à la Société, à ses employés, consultants, agents, sous-traitants (ou à toute autre personne impliquée dans le processus de prise de décision relatif à cette demande de prix) qui pourrait donner lieu à une perception de pot-de-vin ou de corruption en relation avec la demande de prix ou toute autre transaction entre les parties.

17. Jurisdiction

Cet accord est soumis aux lois de la juridiction.

Le Fournisseur et la Société déploieront leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou lié au présent Contrat ou de sa violation, résiliation ou invalidité.

Si aucun règlement acceptable ne peut être trouvé, tout différend, controverse ou réclamation découlant du présent Accord ou lié à celui-ci ou la violation, la résiliation ou l'invalidité de celui-ci, sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI en vigueur à la date de cet accord. L'autorité de nomination est le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage. Les Parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue à la suite d'un tel arbitrage en tant que règlement final d'un tel différend.

Le lieu de l'arbitrage sera le siège social de la Société au moment du dépôt de la réclamation et la langue de l'arbitrage sera l'anglais. Les lois pertinentes sont les lois de la juridiction

1. Price/Cost Basis

Prices or costs quoted must show the tax exclusive price, the tax component and the tax inclusive price.

The contract price, which must include any and all taxes, supplier charges and costs, will be the maximum price payable by the Company for the Goods and/or Services.

2. Financial information

If requested by the Company, potential suppliers must be able to demonstrate their financial stability and ability to remain viable as a provider of the Goods and/or Services over the term of any agreement.

If requested by the Company, the potential supplier must promptly provide the Company with such information or documentation as the Company reasonably requires in order to evaluate the potential supplier's financial stability.

3. Referees

The Company reserves the right to contact the potential supplier's referees, or any other person, directly and without notifying the potential supplier.

4. Conflict of interest

Potential suppliers must notify the Company immediately if any actual, potential or perceived conflict of interest arises (a perceived conflict of interest is one in which a reasonable person would think that the person's judgement and/or actions are likely to be compromised, whether due to a financial or personal interest (including those of family members) in the procurement or the Company).

5. Inconsistencies

If there is inconsistency between any of the parts of the RFP the following order of precedence shall apply:

- (a) these Terms and Conditions;
- (b) the first page of this RFP; and
- (c) the Schedule

so that the provision in the higher ranked document will prevail to the extent of the inconsistency.

6. Collusion and Unlawful Inducements

Potential suppliers and their officers, employees, agents and advisors must not engage in any collusive, anti-competitive conduct or any other similar conduct with any other potential supplier or person or quote any unlawful inducements in relation to their proposal or the RFP process.

Potential suppliers must disclose where proposals have been compiled with the assistance of current or former the Company employees (within the previous 9 months and who was substantially involved in the design, preparation, appraisal, review, and or daily management of this activity) and should note that this may exclude their proposal from consideration.

Potential suppliers warrant that they have not provided or offered any payment, gift, item, hospitality or any other benefit to the Company, its employees, consultants, agents, subcontractors (or any other person involved in the decision-making process relating to this RFP) which could give rise to a perception of bribery or corruption in relation to the RFP or any other dealings between the parties.

7. Jurisdiction

This RFP shall be subject to the laws of the District of Columbia, United States of America. The language of the arbitration will be English.

The Potential Supplier and the Company will use their best efforts to settle amicably any dispute, controversy, or claim arising out of, or relating to this RFP or the breach, termination, or invalidity thereof.

If no agreeable settlement can be found, any dispute, controversy, or claim arising out of or relating to this RFP or the breach, termination, or invalidity thereof, shall be settled by mediation through the American Arbitration Association by filing a request for mediation with the AAA and the other party. The Parties will be bound by any arbitration award rendered as a result of such arbitration as the